DÉPÔT LÉGAL
Aisne
417
1907

RETRO NEWS

Trente-Septième Année. — N° 95 Bureaux : Rue Croix-Belle Porte, 21 Dimanche 18 Juin 1905

LE GUETTEUR
DE Sᵗ-QUENTIN ET DE L'AISNE

Le *GUETTEUR* paraît, à Saint Quentin, les Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi.
Un SUPPLÉMENT de 4 pages, renfermant des *Nouvelles locales*, des *Variétés*, un *Bulletin commercial*, est joint au numéro du Samedi soir.

Adresser les Lettres, les Mandats et toutes communications concernant le journal,
à M. Ch. POETTE
DIRECTEUR-GÉRANT DU *Guetteur*

BUREAUX
On s'abonne aux Bureaux du *GUETTEUR*, rue Croix-Belle-Porte, 21.
Les abonnements datent des 1er et 15 de chaque mois. Tout abonnement qu'on laisse renouveler est exigible en entier.

CONDITIONS
A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal. Un franc de frais de recouvrement à domicile, lorsque l'abonnement n'est pas payé à son échéance.

IMPRESSIONS
TYPOGRAPHIQUES ET LITHOGRAPHIQUES
Insertions légales et judiciaires

ABONNEMENTS

Saint-Quentin	Un an 18 fr.	6 mois 9 fr.	
Aisne et départements limitr.	— 20 fr.	— 10 fr.	
France	— 22 fr.	— 11 fr.	
Le Dimanche seul.	— 11 fr.		

INSERTIONS

Annonces	0.25 centimes la ligne
Réclames	0.40 — —
Faits divers	0.50 — —
Chronique locale	1 fr. — —

Un SUPPLÉMENT est joint au Numéro de ce jour.

Saint-Quentin, 17 juin.

Il faut espérer qu'aux élections générales du mois de mai 1906, les électeurs seront assez bien inspirés pour écarter du Parlement, ou plutôt de la Chambre des députés, les blocards dont la politique inconsciente, passionnée et aveugle nous a placés dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

La *République Française* disait avant-hier :

« Nous venons de traverser des heures d'angoisse cruelle. Il faut, si elles sonnaient de nouveau pour nous, que nous soyons prêts à nous défendre. Il faut que tout ce que le général André a défait, dans l'Est, soit refait, et le plus vite possible, par son successeur. Il faut, pour les incidents d'hier comme pour les événements qui peuvent se produire demain, que chacun prenne sa part de responsabilité et qu'il sache qu'il la gardera. La responsabilité ministérielle est inscrite dans la Constitution, et si elle ne l'était pas elle n'en existerait pas moins devant l'opinion publique et devant l'histoire. Les hommes d'Etat qui, avertis, ne feraient pas tout leur devoir, plus que leur devoir, mériteraient d'être placés plus bas que le maréchal Lebœuf ; leur abstention deviendrait une trahison. »

De son côté, M. Henry Maret disait en même temps dans le *Rappel* :

« Les moins clairvoyants commencent tout de même à comprendre qu'ils se sont bouché les oreilles ; et je rencontre plus d'un vieux radical qui se met à donner raison à ces abominables dissidents qui n'étaient bon, il y a un an, qu'à traîner aux gémonies. Ah ! le temps est passé des adresses de félicitations à la politique qui, à la politique que... On s'aperçoit aujourd'hui que cette politique était bien ce que nous en disions, et qu'elle a mis la France et la République à deux doigts de leur perte.

» On a parlé d'un remaniement ministériel. C'est mieux qu'il faut, à mon gré. C'est tout un remaniement gouvernemental ; et j'entends par là toute une orientation.

» La rengaine de la défense d'une République contre les attaques des cléricaux impuissants, n'a été qu'une roublardise destinée à détourner les esprits des vrais soucis importants. Aujourd'hui, c'est à la défense du pays tout entier qu'il faut songer. Jamais nous n'avons eu plus besoin d'énergies ».

C'est vrai, et il faut espérer que les électeurs ouvriront les yeux et verront la situation périlleuse que nous a faite la politique des hommes du Bloc, et qu'il les écarteront au mois de mai prochain des conseils du gouvernement. Si, au mois de mai ils renvoyaient à la Chambre une majorité d'hommes comme ceux d'aujourd'hui, personne ne pourrait dire ce qu'il nous en coûterait et ce que deviendrait la France.

Nous ne jetterons pas la pierre à M. Delcassé. Ce qu'il voulait, le but qu'il poursuivait était d'isoler l'Allemagne et de grouper autour de la France toutes les puissances européennes animées de l'esprit d'équité et de justice qui doit présider aux décisions des gouvernements des pays civilisés.

Malheureusement, M. Combes est venu, et au lieu de fortifier la France moralement et matériellement, il l'a affaiblie, et la politique de notre ministre des affaires étrangères nous menait à une guerre que, par suite de la désorganisation de notre armée et de notre marine, nous serions dans l'impossibilité de soutenir si elle éclatait.

Il est peut-être inutile de rappeler par quels dénis de justice le général André et M. Pelletan ont fait naître dans l'armée et dans la marine, comme M. Combes et le Bloc dans le pays « les germes redoutables de décomposition morale et de désordre matériel », comme le dit très justement M. Paul Bluysen dans la *Correspondance républicaine* :

» Pour que notre pays fut capable d'offrir à la partie de l'Europe dont M. Delcassé sollicitait les bienveillants sourires, l'aspect d'une nation forte et déterminée à tenir un grand rôle, il fallait que nous eussions une marine et une armée. Nous ne les avons plus. On s'en est avisé très tard, trop tard. — Une démonstration du mécontentement de l'empereur allemand nous a tirés soudain du songe où nous étions enfoncés, parmi les ovations et les acclamations des foules. — Des bruits sinistres ont couru ; un coup d'œil jeté sur les bureaux de la rue Saint-Dominique et de la rue Royale, — un coup d'œil aussi, sur les rapports des préfets qui arrivaient à l'Intérieur ou à la Présidence du Conseil, nous ont révélé que réellement, MM. Combes, Pelletan et André avaient brisé nos forces intérieures et extérieures ; personne n'avait plus la foi ; les doctrines de M. Hervé s'étaient propagées et quelques socialistes seulement osaient les renier *in extremis*... Le mal était immense.

» Voilà, ajoute avec raison M. Paul Bluysen, ce qui apparaît clairement aujourd'hui ; voilà ce qui se dégage du frémissement d'armes et du fracas d'articles sensationnels qui viennent de secouer l'Europe et qui, heureusement, ont cessé d'être inquiétants. Nous savons maintenant — nous l'avions trop oublié — qu'une politique étrangère à vues larges, sinon ambitieuses, exige, pour être pratiquée, une préparation des cœurs à l'intérieur du pays ; nous savons qu'au contraire le *bousingotisme* radical des Pelletan et des André et la manie persécutrice des Combes furent autant de causes d'affaiblissement de notre prestige en dehors. Ces trois ans de domination malfaisante nous coûtent cher : peu nous importe, après tout, le portefeuille de M. Delcassé ; mais, à cette heure, il nous faut regagner, sur d'autres bases, la confiance partout ébranlée. Et ce sera long, peut-être ».

Oui, ce sera long peut-être, car nous sommes affaiblis matériellement et moralement ; nous sommes divisés et l'inquiétude se manifeste partout. Pour retrouver la sécurité, la confiance d'autrefois, il faut que le gouvernement, il faut que les ministres de la République suivent une autre politique que celle du Bloc et de M. Combes, et de ceux qui les ont soutenus jusqu'ici.

Ch. POETTE.

Conseil des ministres

Paris, 16 juin.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Ils se sont entretenus de la situation extérieure et intérieure.

M. Rouvier, président du Conseil, a annoncé qu'il avait résolu d'abandonner le portefeuille des finances pour conserver définivement celui des affaires étrangères.

Le nouvean titulaire du ministère des finances sera désigné ce soir ou demain.

Le décret nommant M. Rouvier ministre des affaires étrangères et celui nommant le nouveau ministre des finances paraîtra au plus tard dimanche matin à l'*Officiel*.

Le Conseil a autorisé les minisfres de l'instruction publique, de la marine, des colonies, à déposer un projet de loi ayant pour objet d'accorder des décorations à des explorateurs ainsi qu'à des membres de missions scientifiques.

Le projet vise notamment les membres de la mission Charcot.

On annonce que c'est M. Merlou, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, qui être nommé ministre des finances à la place de M. Rouvier.

La solution de la crise que le départ de M. Delcassé avait ouverte a produit un réel apaisement à la Chambre.

Il y avait eu, ces jours derniers, une certaine effervescence. Des députés regrettaient qu'il n'y eût pas, au ministère des affaires étrangères, un ministre à titre définitif.

La décision prise par M. Rouvier a calmé ces inquiétudes : et la nomination de M. Merlou, qui était déjà son collaborateur, est considérée comme l'indice que M. Rouvier continuera à porter son attention, dès que les circonstances le lui permettront, aux questions financières.

M. de la Ferronnays a annoncé qu'il renonçait à la question qu'il voulait poser à M. Rouvier sur la retraite de M. Delcassé.

Le groupe socialiste parlementaire, dans sa réunion d'hier, a décidé qu'il ne fallait pas, par un débat public sur les questions extérieures, aggraver les difficultés du gouvernement.

UNE INDICATION

Du *Petit Journal* :

Le fait que M. Rouvier, spécialiste en matière financière, abandonne les bureaux des Tuileries pour prendre définitivement possession du ministère des affaires étrangères, comporte une indication : Les incidents de politique extérieure qui ont motivé la démission de M. Delcassé n'ont pas encore été réglés entre le gouvernement français et le représentant à Paris de l'empereur d'Allemagne.

M. Rouvier a su acquérir une autorité assez grande pour que le Pays et le Parlement lui fassent crédit et aient confiance dans la fermeté, avisée et prudente tout à la fois, dont il fit preuve à plusieurs reprises, dans des circonstances que n'ont pas oubliées ceux qui sont au courant des « bruits de coulisses » de l'histoire contemporaine. Mais il ne faut pas se dissimuler que sa tâche actuelle est délicate et lourde de responsabilités.

En effet, M. Rouvier n'a pu, ou n'a pas dû, comme président du Conseil, ignorer les négociations de M. Delcassé. Il fut, il est solidaire des actes qui ont motivé les représentations de la diplomatie allemande. Et l'on conçoit qu'il ait été amené, par la force et la logique des événements, à dénouer lui-même l'écheveau embrouillé par son collaborateur.

Mais, à vrai dire, si quelques fautes ont été commises, elles ne sauraient lui être totalement imputables. On raconte volontiers, dans les milieux ministériels, que la situation présente est due à l'indifférence absolue que professait à l'égard des questions extérieures, le prédécesseur de M. Rouvier à la présidence du Conseil. M. Combes, en effet, ignorait tout de ce qui se passait au quai d'Orsay. Bien qu'il fût le chef du gouvernement de la France, M. Combes laissait le ministre des affaires étrangères, sans contrôle et sans avis, agir à sa guise. M. Combes était tout entier livré à ce qu'il appelait « la lutte contre les ennemis du dedans ». Et M. Combes ne se souciait que de faire disgracier par M. le général André et par M. Pelletan les officiers qui étaient signalés par les correspondants de M. Vadécard comme peu disposés à fréquenter les loges-succursales du Grand-Orient, ou comme suspects de peu d'admiration pour les théories internationalistes de M. Jaurès.

Et lorsque le ministere Rouvier eut succédé au ministère Combes, balayé par l'affaire des fiches, l'on s'aperçut, hélas ! que nous avons toujours à nous préoccuper de ce qui se passe au-delà des frontières...

La France et l'Allemagne

On écrit de Paris, le 16 juin :

M. Rouvier a entretenu longuement le Conseil des ministres de la question marocaine et du conflit franco-allemand.

Il résulte de ces déclarations que le gouvernement français n'a pas encore voulu formuler sa volonté au sujet de la conférence internationale proposée par le Sultan.

Il ne s'est arrêté à aucune décision de fond.

En présence de l'insistance évidente de l'Empereur qui semble avoir pris personnellement en mains cette question, le gouvernement français croit devoir demander des précisions sur la portée de la conférence internationale et sur les points qu'elle aurait à trancher.

SOMMES-NOUS PRÊTS ?

Citons ce passage rassurant d'un article de M. le général Zurlinden sur le conflit du Maroc :

« Aujourd'hui, en mettant même les choses au pis, en supposant que les agissements, qu'on se chuchote à l'oreille, aient un peu compromis matériellement et moralement le succès de nos opérations au début de la guerre, la résistance de la France serait incontestablement bien plus facile à organiser qu'en 1870. Nos troupes sont mieux préparées, mieux entraînées à la grande guerre que celles de 1870, qui étaient vaillantes, solides, mais auxquelles on avait enlevé toute initiative. Les différentes armes sont mieux instruites pour s'aider, s'entraîner mutuellement. Notre haut commandement est prêt. Notre Ecole supérieure de guerre a répandu à profusion dans l'armée le haut enseignement de guerre, qui nous faisait complètement défaut en 1870, et livré une pléiade d'officiers brevetés, bien préparés pour seconder les généraux, pour faire eux-mêmes d'excellents chefs...

» L'ennemi trouvera sur son chemin de grandes places fortes, et Paris forme un camp retranché formidable. La nation tout entière a été instruite pour la guerre. Nos officiers de réserve sont préparés à leur grand rôle. Dans le cadre des officiers de l'armée active, les inquiétudes suscitées par la délation disparaîtraient bien vite dans la vie émouvante de la guerre, au milieu des devoirs, des dangers communs, devant l'enthousiasme du pays révolté contre une agression inique, bien faite pour surexciter le cœur des officiers comme des soldats, des jeunes hommes comme des vieux...

» Qui oserait prédire qu'une guerre, prolongée avec cette énergie, tournerait nécessairement en faveur de l'agresseur ? Et nous avons mis les choses au pis ; nous avons noirci, à dessein, la situation, en supposant les débuts de la guerre malheureux. Mais rien n'indique qu'il en sera nécessairement ainsi ; et que les chefs, bien préparés aujourd'hui, qui seront appelés à pousser nos soldats dans les grandes batailles initiales, ne trouveront pas moyen de profiter vaillamment, victorieusement, des admirables qualités de nos soldats pour l'offensive.

» D'un autre côté, notre marine trouverait à intervenir, et si elle était aidée par celle des Anglais, elle infligerait des défaites irréparables à la flotte de guerre et à la flotte commerciale des Allemands. Notre valeureuse armée coloniale pourrait être rappelée en toute hâte. Les armées anglaises nous viendraient en aide... Engagée dans ces conditions, une guerre serait loin d'être perdue ; et, sans rien exagérer, il semble qu'elle risquerait de compromettre, pour les Allemands, les résultats de la guerre de 1870. »

PETITES NOUVELLES

M. Flandin, député de l'Yonne, vient de déposer une proposition de loi ayant pour objet le rétablissement du scrutin de liste. Aux termes de cette proposition, chaque département aurait droit à autant de députés qu'il compte de fois 70.000 habitants, et il ne pourrait pas avoir moins de trois représentants, quel que soit le nombre de ses habitants.

— M. Miossec, député du Finistère, vient de faire savoir au ministre de l'instruction publique qu'il désirait l'interpeller sur l'adoption par une réunion d'instituteurs primaires d'un ordre du jour blâmant le préfet du département d'avoir déplacé l'inspecteur d'Académie de l'arrondissement de Châteaulin, M. Nicole, qui s'était rendu coupable, par la voie de la presse, d'attaques violentes contre ce fonctionnaire.

— Le groupe interparlementaire colonial et maritime, réuni sous la présidence de M. Gerville-Réache, a donné mandat à son président d'exprimer au président du Conseil que le groupe est d'avis à l'unanimité de ne porter à la tribune un débat sur la situation extérieure que quand les négociations avec les puissances le permettront sans inconvénient pour leur succès.

— Les ouvriers boulangers de Quimper ayant déclaré la grève générale, le maire de Quimper a dû faire appel à l'autorité militaire, à Lorient, pour assurer la fabrication du pain. Plusieurs soldats boulangers du 52e d'infanterie et du 1er régiment d'artillerie coloniale sont partis jeudi matin à destination de cette ville.

— Tirage financier.— Jeudi a eu lieu un tirage financier d'obligations de la Ville de Paris 1865. — Le numéro 47.599 gagne 150.000 francs. Le numéro 51.629 gagne 50.000 francs. Les 4 numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr.: 330.711, 223.641, 61.920, 381. Les 5 numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 484.363, 575.575, 298.648, 34.527 et 180.389. Les 10 numéros suivants gagnent chacun 2.000 fr. : 273 118, 321.273 579.073, 144.291, 393.299, 437.449, 6.000, 501 130, 205.811, 83.485.

— Un terrible accident d'automobile s'est produit mercredi soir, à la Garenne-Bezons, près de Paris. Vers cinq heures, une voiture automobile dans laquelle se trouvaient le directeur d'un garage de Paris et son chauffeur, a, par suite d'une fausse manœuvre, quitté la route et est venue s'abîmer d'une hauteur de cinq mètres, sur la voie du chemin de fer. Le chauffeur a été tué. Son patron a été grièvement blessé.

— On écrit de Thouars, le 15 juin : Un train quittant hier la gare a pris en écharpe un train de bestiaux qui manœuvrait. 11 voitures ont été brisées. Le garde-frein Tourron a été projeté assez loin sur le sol. Il est grièvement blessé. 40 bœufs se sont échappés dans les champs. Les dégâts sont considérables.

— Gibraltar, 14 juin : Une terrible explosion a eu lieu aujourd'hui, à bord du croiseur-cuirassé *Magnificent*, au cours des exercices à feu. Quatre officiers et quatorze hommes ont été blessés, dont quatre très grièvement.

— Le plus jeune millionnaire du monde. — Le jeune John-Nicholas Brown, un bébé de Newport, âgé de quatre ans à peine, se trouve depuis quelques jours, par suite de la mort de ses parents et d'un oncle dont il était l'unique héritier, à la tête d'une fortune personnelle de cinquante millions.

Jules Ferry aux instituteurs

Le « Bulletin de la Correspondance nationale républicaine » rappelle très opportunément aux instituteurs les précieux conseils que Jules Ferry leur adressait au Congrès pédagogique du 19 avril 1881 :

La politique contre laquelle je tiens à vous mettre en garde, c'est la politique militante et quotidienne, la politique de parti, la politique de personnes, de coterie. Avec celle-là n'ayez rien de commun ! Elle se fait, elle est nécessaire; c'est un rouage naturel, indispensable dans un pays de liberté ; mais ne vous laissez pas prendre par le bout du doigt dans cet engrenage ; il vous aurait bien vite emportés et déconsidérés tout entiers ! Une école pour un parti, un instituteur de parti ou de coterie, vous seriez cela, quand vous êtes les instituteurs de la France et de la Patrie !...

C'est la République elle-même qui pourrait être singulièrement compromise, si l'on pouvait dire : « Voilà un gouvernement qui fait les élections avec les instituteurs comme ceux qu'il a remplacés ont essayé de les faire avec les curés ! » Cela, nous ne le souffrirons pas. S'il se rencontrait des administrateurs indiscrets, s'il se trouvait — ce qui peut être plus vraisemblable — des candidats trop pressants, vous leur répondrez : « Notre ministre ne le veut pas ».

A la Bourse de Paris

La Bourse, qui avait conservé jusqu'à présent une sérénité imperturbable, quelque peu malaisée, il est vrai, à justifier, a été soudain prise d'inquiétude jeudi. Des ventes importantes se sont produites sur le marché de la rente. Le 3 0/0, qui restait aux environs de 99 75, a ouvert à 99 65 et finit à 99 37 à terme et à 99 45 au comptant.

La presse anglaise

Le *Times* publie un article intéressant sur le Maroc et dit que « aucune nation au courant des traditions nationales anglaises ne s'étonnera de ce que l'Angleterre ait rejeté le projet de conférence, projet que l'on a proposé au Sultan et que le Sultan a adopté comme on le sait, afin de neutraliser la déclaration anglo-française du mois d'avril 1904.

La France a loyalement tenu les engagements que comporte pour elle l'accord bilatéral. Elle a prêté à l'Angleterre son appui dans l'esprit et dans la lettre et ce fut en grande partie par suite de ses bons offices que la Russie, son alliée, fut la première des puissances à faire connaître son adhésion aux mesures ayant trait à l'Egypte.

Le *Times* dit que l'Angleterre doit tenir sa parole vis-à-vis de la France, comme la France a tenu la sienne.

Les conditions auxquelles l'Italie et l'Autriche ont donné leur adhésion font que cette adhésion est également futile au point de vue allemand. C'est naturellement à la France qu'il appartient de choisir les moyens par lesquels elle entend parer à la résistance tardive de l'Allemagne.

On se rend pleinement compte en Angleterre du caractère délicat de la situation, et les personnes responsables ne prononceront aucune parole ni ne feront aucune démarche de nature à accroître les embarras avec lesquels la France se trouve aux prises.

Le *Times* déclare croire que la crise finira par se dénouer d'une manière heureuse ; il n'attache pas grande importance aux menaces allemandes prononcées dans une capitale ou dans une autre pour être répétées à Paris ; c'était un vieux procédé de Bismarck.

Le gouvernement allemand doit, dit-il, se rendre compte de l'opinion publique, et l'Allemagne, en général, a des opinions sur le Maroc qui sont plus analogues à celles exprimées par le comte de Bülow au Reichstag le 12 avril qu'à celles exprimées par le prince de Bülow au mois de juin 1905.

Le *Times* cite de nouveau le langage satisfait de l'Allemagne l'année dernière, et demande ce qui s'est passé pour changer les opinions du gouvernement et du peuple allemands. « Il y a naturellement, dit-il, un parti de la guerre en Allemagne comme dans tous les autres pays ; mais les Français n'ont qu'à conserver leur admirable sang-froid afin de faire échouer les manœuvres allemandes. Si la France règle la question avec l'Allemagne par un arrangement séparé, comme on le propose dans certains milieux, les Anglais ont trop de confiance dans la bonne foi et l'honneur français pour croire un instant qu'un tel arrangement pourrait être en désaccord avec les promesses de la France à l'Angleterre et avec ce que la France sait des intérêts anglais ».

Le *Times* termine en disant : « La France a eu confiance en nous, nous sommes certains de pouvoir avoir confiance en elle ».

La question de la paix

Washington, 16 juin.

On affirme que les Etats-Unis, l'Allemagne et la France conseillent la modération au Japon, et que la Grande-Bretagne, bien que désirant la paix, a refusé de joindre ses recommandations à celle de ces puissances ; le Japon, son allié en Extrême Orient, est sorti vainqueur de la guerre sans assistance ; elle ne doit pas maintenant, prétend-elle, le gêner par des conseils dans ses arrangements avec la Russie.

On voit par la visite faite hier par le président Roosevelt à M. Jusserand, ambassadeur de France, une preuve de l'influence de la France dans les négociations actuelles.

CHRONIQUE LOCALE

Saint-Quentin, 17 juin.

Conseil municipal de Saint-Quentin

Séance du 15 juin 1905

Présidence de M. CAULIER, Maire.

La séance est ouverte à 8 h. 50.

Répondent à l'appel de leur nom : MM. Savatier, adjoint ; Anseaux, Accelin, Charles, Hanquet, Iaeck, Manain, Diot, Watissé, Grandsire, Viéville, Devillers, Lhomme, Chantegret, Sereine, Gladieux, Vanlierde, Pillois, Caboche, Dreptin.

Se sont excusés : MM. Dassonvillé, Barthélémy, Pecque et Ringuier.

Le procès-verbal de la dernière séance ne donnant lieu à aucune observation, M. le Maire entame l'ordre du jour par la communication au Conseil du produit de l'octroi pendant le mois de mai dernier.

Les recettes se sont élevées à 67,333 fr. 60 et elles avaient été de 64,116 fr. 78 pour le mois correspondant de l'année 1904. D'où une augmentation de 3,216 fr. 82.

Le Conseil émet un avis favorable sur les résultats de l'enquête relative à la construction de trottoirs à frais communs dans les rues des Cohens et de Buridan.

Par suite de l'insolvabilité ou de la disparition de certains contribuables abonnés au service des eaux, le Conseil décide la passation en non-valeurs d'une somme s'élevant à 816 fr. 10.

Une augmentation annuelle de 50 fr. est votée en faveur du secrétaire-adjoint de la Commission scolaire.

On sait que le 5 juin dernier, l'adjudication ayant trait à la construction de siphons sous le canal, près du Vieux-Port, n'a donné aucun résultat, les soumissionnaires ayant, au contraire, demandé une augmentation de 20 et 21 0/0 sur les prix du devis.

C'est en quelque sorte à cette affaire qu'il faut attribuer la réunion du Conseil de ce soir.

Aujourd'hui, comme le temps presse, M. Vanlierde, au nom de la Commission des travaux, demande au Conseil d'accepter les propositions de M. Dubois, entrepreneur, chemin de Gricourt, qui offre d'exécuter les travaux aux prix du devis.

Adopté.

Des avis favorables sont émis sur les budgets additionnels, primitifs et compte de gestion du Lycée de jeunes filles pour les exercices 1904-1905-1906.

Nous avons publié le programme de la fête organisée pour demain dimanche, 18 courant, sur les Champs-Elysées, à l'occasion du 26e anniversaire de l'enseignement primaire laïque et obligatoire.

Sur la demande du rapporteur, le Conseil vote une somme de 200 fr. pour couvrir les frais de cette fête.

Rien n'est changé au programme de la fête habituelle du 14 Juillet, si ce n'est que le traditionnel feu d'artifice sera remplacé par une séance de cinématographie.

Coût de la dépense totale : 8.000 fr.

Le Conseil vote encore : 150 fr. pour l'envoi au congrès de Glascow d'un délégué de l'Union syndicale des ouvriers tulistes en guipures et similaires de Saint-Quentin ; 100 fr. pour l'érection à Montmorency d'une statue à Jean-Jacques Rousseau ; 200 fr. à la Société de tir à la fléchette « Les Enfants du Nord » ; 150 fr. à la Société de protection de l'enfance moralement abandonnée et du patronage des détenus libérés de l'arrondissement de Saint-Quentin, et il est passé à l'ordre du jour : sur les demandes de subvention de la Société de tir « La Sentinelle » ; sur la demande de subvention de la Chambre syndicale des ouvriers couvreurs ayant pour but l'envoi d'un délégué au congrès de Narbonne ; sur la demande de subvention de la Société républicaine de l'arrondissement d'Annecy, en vue de l'érection d'un monument à la mémoire d'Eugène Sue ; sur la demande de subvention du Comité du peuplement de la Tunisie par des Français, et sur une demande du même genre par la Chambre syndicale des chauffeurs, conducteurs-mécaniciens, etc.

Le Conseil fixe à 647 fr. la liquidation de la pension de retraite de M. Gout, agent de police hors classe.

Résiliation du bail est consentie du bail de la case 105 occupée aux Halles Centrales par Mme Pouret qui cesse pour cause de maladie.

Le Conseil termine sa séance en accordant à la Lyre Saint-Quentinoise une subvention de 250 fr., pour lui permettre de prendre part au concours de Champigny.

La séance est levée à 10 heures.

Mairie de la Ville de Saint-Quentin

Le Maire de la Ville de St-Quentin a l'honneur de faire connaître à ses concitoyens que le concert du dimanche 25 juin courant n'aura pas lieu.

La musique du 87e de ligne devant prêter son concours à la Société mixte de tir de Saint-Quentin pour la distribution des prix qui aura lieu au Cirque, le dimanche 25 juin à 5 h. 1/2 de l'après-midi.

Le Maire de Saint-Quentin,
Dr CAULIER.

Classement des conscrits

La loi de deux ans a supprimé le tirage au sort comme désormais inutile. Cependant, lors de la discussion qui a eu lieu à ce sujet au Sénat, on avait insisté sur la nécessité de classer les jeunes soldats d'une manière quelconque et voici qu'aujourd'hui la commission qui, au ministère de la guerre, prépare les règlements relatifs à la mise en vigueur de la nouvelle loi, cherche déjà comment on pourrait remplacer le séculaire usage.

QUESTION

J'ai loué une partie de mes propriétés à un cultivateur. Il est dit dans le bail que le preneur n'a aucun droit de sous-louer en partie ou en totalité sous peine de résiliation immédiate. Celui-ci a loué cette année une partie à plusieurs individus pour planter des pommes de terre et cela pour une durée de 8 mois.

Suis-je en droit de résilier immédiatement ?

Non. — La location dont vous parlez ne peut autoriser la résiliation du bail.

Bons Panama à lots

Tirage du 15 Juin 1905

Le numéro 1.542,994 gagne 250.000 fr.
Le numéro 300.288 — 100.000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr.: 89,417 — 662,134.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 307,432— 1.270.302.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2.000 fr.: 38,872 — 314,943— 328,872 — 749,984— 1.306.109.
Cinquante autres numéros gagnent chacun 1.000 fr.

CHAUNY. — Louis Demilly, camionneur au service de M. Dive, marchand d'huille à Ham, venait lundi à Chauny, dit le *Réveil de l'Aisne*, pour effectuer une livraison chez M. Desclève-Legorju, épicier en gros, et y toucher le montant d'une facture.

La somme encaissée s'élevant à 479 fr. 90 avait obligé M. Demilly qui ne s'était pas muni d'un porte-monnaie suffisant, à envelopper l'argent dans un morceau de papier jaune.

Le camionneur prit à la gare de Chauny le train de 10 heures 40 se dirigeant sur Tergnier.

En arrivant à Ham, M. Demilly s'aperçu que le petit paquet contenant l'argent et qu'il avait d'abord tenu dans la main en partant de Chauny puis placé dans une poche de son veston ensuite, avait disparu.

Très contrarié, on le conçoit, le camionneur se rendit auprès du chef de gare de Ham, lui déclara ce que nous venons de relater et fit téléphoner dans les gares intermédiaires entre Ham et Maubeuge pour le cas où l'une des personnes qui occupaient le même compartiment que M. Demilly se serait aperçu de la perte faite par lui.

L'ouvrier monta dans le premier convoi partant pour Tergnier, refit son voyage en sens inverse, repartit ensuite jusqu'à Maubeuge, s'informa par tout où il put ; téléphona, envoya des dépêches, etc..., la journée se passa en recherches vaine ; la soirée fut de même.

Désolé, M. Demilly dut rentrer chez son patron et lui faire part de sa déveine. Les recherches continuent dans le sens que nous avons indiqué.

Il est à souhaiter que cet argent soit promptement retrouvé et délivre celui qui l'a perdu d'un souci aussi grave.

SAINT-GOBAIN. — Un fait assez curieux (en son genre) s'est produit dans notre petite ville.

Les gendarmes de La Fère, en tournée ici, apprenant, par la rumeur publique, qu'une jeune fille de la localité, Mlle M..., était accusée de soustraction de différents objets chez quelques habitants, se rendirent au domicile des parents pour y chercher l'inculpée, mais ils visitèrent la maison de la cave au grenier sans aucun résultat.

Pendant que s'opéraient ces recherches la fille M... se trouvait sur la toiture de leur habitation où elle était montée, après avoir retiré ses chaussures, pour se dérober aux recherches de la police. Dissimulée derrière la cheminée, elle invitait, par des gestes significatifs, le public à ne pas dénoncer sa présence, mais elle fut tout à coup aperçue par notre appariteur de police Moreau qui dut escalader le toit pour la... cueillir.

Nous croyons que l'inculpée n'a jamais pratiqué l'art de la gymnastique, aussi l'engageons-nous à ne pas recommencer cet exercice aussi téméraire que dangereux autant pour les agents que pour elle-même.

Enfin, une fois entre les mains de l'agent Moreau, elle fut conduite, sous escorte (et sans bottines) à l'Hôtel de Ville et fut relâchée après interrogation et remontrances.

Tout est bien qui finit bien.

Nous souhaitons aux parents une amélioration chez leur enfant et à nos braves agents des arrestations moins... périlleuses.

FOLEMBRAY. — On écrit à la *Défense Nationale* :

Samedi dernier, vers 1 heure, à la suite d'un orage épouvantable, une trombe d'eau s'est abattue sur Folembray. L'eau coulait à torrents ; dans certaines rues, il était impossible de circuler. Dans une maison, il y avait 0m80 d'eau, les caves étaient pleines, les fûts s'en allaient à la dérive, le couloir d'une maison a servi de passage à cette trombe et l'eau coulai à une hauteur continuelle de 20 centimètres, formant sur les escaliers une véritable casdade. La pompe à incendie a servi à débarrasser tous les malheureux à qui cette avalanche d'eau eut pu causer un énorme préjudice.

Et, comme toujours, en agissant impartialement, nous devons féliciter les ouvriers qui ont peiné pour aider les inondés à sortir de l'embarras où ils se trouvaient, mais nous devons aussi féliciter particulièrement M. le directeur de la verrerie qui n'a cessé de payer de sa personne et de son personnel partout où besoin était.

Enfin, en terminant, disons que les dégâts sont insignifiants et que, saut une porte de jardin qui nécessairement a dû être démolie pour faire place à l'eau, on peut même dire qu'il n'y a pas eu de dégâts, mais si l'égoût du bout de la rue Hauts-Avesnes eut été plus grand, il n'y aurait certainement pas eu autant de dégâts dans ce petit pâté de maisons qui a été le plus éprouvé.

CONDREN. — Depuis quelques temps, M. Plaquet Calixte, couvreur, laissait sa voiture à baudet dans la cour d'une maison inhabitée appartenant à Mme Saline. Dimanche 28 mai, au matin, se rendant dans ladite cour, M. Plaquet constata que sa voiture était disparue.

Aucune trace de roues n'était marquée sur la terre, ce qui fait supposer que les malfaiteurs l'ont transportée.

Les soupçons se portent sur plusieurs individus qui en veulent à M. Plaquet.

La veille du vol, ils sont passés plusieurs fois devant la maison du couvreur en chantant « qu'on l'enlève, qu'on l'enlève. »

La voiture qui sert à transporter le matériel de couvreur est à deux roues, peinte en vert, les roues en brun, elle porte une plaque métallique avec nom, et est estimée 100 fr.

Plainte a été portée.

BRUNEHAMEL. — Dernièrement, à cinq heures du matin, s'éveillaient, dans leur chambre à coucher, située au rez-de-chaussée de l'immeuble du no 10 de la place des Pâtis, à l'Isle-Adam, Albert Tresch, manouvrier, né le 24 juillet 1879 à Saint-Brice Courcelles, arrondissement de Reims (Marne), et sa femme Marie-Angèle Hulin, femme de ménage, née le 22 juillet 1878, à Brunehamel, arrondissement de Laon.

Cette dernière était rentrée la veille au soir d'un voyage chez une de ses sœurs, à Cire-les-Mello (Oise), voyage qui avait eu une durée de huit jours et n'avait été entrepris que dans le but de ramener Tresch à une vie de travail abandonnée à la suite du penchant trop marqué de celui-ci pour l'alcoolisme.

L'absence de Mme Tresch n'avait pas porté ses fruits. La jeune femme, qui cependant aimait son époux et en était adorée, fit part à celui-ci de son intention arrêtée, puisqu'il devenait une charge pour le ménage, de le quitter définitivement.

A cette révélation, Tresch resta impassible quelques instants. Soudain, il quitta le lit conjugal, alla chercher un marteau dans la cuisine et revint en frapper furieusement sa femme au crâne.

Trois coups seulement, comme les constatations l'ont établi, furent portés. Mais Mme Tresch fut tuée sur-le-champ. Le meurtrier resta hébété auprès de sa victime, sanglotant, appelant désespérément celle qui n'était plus.

Enfin, le lendemain, à huit heures du matin, un beau-frère de la défunte étant venu demander de ses nouvelles, Tresch le prit par le bras et lui fit cette terrible confidence :

— Ecoute, hier matin, Marie m'a dit des paroles qui m'ont révolté. Je l'ai frappée et je l'ai tuée. Accompagne-moi à la gendarmerie ; je n'ai plus qu'à me constituer prisonnier.

Un peu plus tard, Tresch remit aux gendarmes les clefs de son logement, en implorant qu'on ne le reconduisit pas chez lui pour les constatations, dans la crainte d'un lynchage de la part de la foule.

La gendarmerie de l'Isle-Adam se rendit donc au domicile des époux Tresch. La porte fut ouverte en présence de MM. Lucas, juge de paix, et Durenne, son greffier ; Lainé, maire ; Renet-Tener, adjoint, et du beau-frère de la victime.

Dans la chambre à coucher, un spectacle épouvantable attendait les autorités. Sous des oreillers et des couvertures, gisait le cadavre de Mme Tresch dont la tête était hideusement fracassée. Un médecin, le docteur Fritz, conclut que deux coups sur trois du marteau avaient dû être mortels.

L'arme du crime fut, sur l'indication du mari, retrouvée dans la ruelle du lit, dit le *Nord de la Thiérache*.

CAUDRY. — Mercredi à la rentrée de 2 heures, M. Heyndrickx, propriétaire du tissage de la rue de Saint-Quentin, a fait afficher dans ses ateliers que, vu la concurrence qu'il subit dans l'article dit coton, il se trouvait forcé de modifier son tarif d'environ 10 0/0.

A 3 h. 1/2, les ouvriers quittaient leur travail et se réunissaient salle Watel-Laude, à seule fin de se concerter sur l'acceptation du nouveau tarif.

Après deux heures de discussion, ils décidèrent de demander le retrait pur et simple du nouveau tarif, et de ne rentrer qu'à cette condition. La grève fut ensuite votée au bulletin secret par 89 voix contre 4.

GOUZEAUCOURT. — Le nommé Pierre-Louis Devillers, dit l'Epeine, 66 ans, né à Gouzeaucourt, se trouvait depuis quelques années à l'hospice des vieillards à Escaudœuvres. Voulant mourir dans son village, il était revenu à Gouzeaucourt la semaine dernière et vivait d'aumônes.

Lundi avant midi, vers dix heures, il passait route Nationale, lorsque soudain il s'affaissa sur le trottoir près de l'hôtel des voyageurs. On alla chercher le docteur Brunel qui ne put que constater le décès.

Le cadavre de Devillers fut transporté au poste municipal.

LES ORAGES

Chartres, 15 juin.

Hier soir, un violent orage provoquant de grands dégâts a éclaté dans la région d'Epernon. Au Paty-Hanche, la foudre a mis le feu à une meule de paille. A Saint-Antoine, près d'Epernon, un homme et une femme ont été renversés par la foudre.

Témoin de cet accident, un nommé Fontaine a été pris d'une telle frayeur qu'il est devenu subitement fou.

Chiry-Ourscamp, 15 juin.

Un orage a éclaté hier soir sur la commune de Chiry-Ourscamp, près de Compiègne.

La foudre est tombée sur une grange appartenant à M. Feret, cultivateur, et l'a réduite en cendres.

Mende, 15 juin.

Des orages venant du Sud ont éclaté, hier après-midi, sur presque toute la région et une pluie abondante, accompagnée de violents coups de tonnerre, n'a cessé de tomber pendant plusieurs heures consécutives.

En Lozère, les récoltes s'annoncent en général bien, mais si les pluies persistaient, la plupart seraient sérieusement compromisos.

Les Pies et les Orages

Les orages qui viennent de se succéder en province ont permis de constater l'exactitude d'une observation intéressante, à savoir que les pies construisent leurs nids en raison du temps qu'il fera. Quand l'instinct particulier dont ces oiseaux sont doués les avertit que la saison sera exempte d'orages, ils n'hésitent pas à bâtir leurs nids à l'extrémité des peupliers ; si, au contraire, ce même instinct leur fait craindre des perturbations atmosphériques prochaines, ils nichent au milieu des peupliers, contre le tronc, mettant ainsi leurs couvées à l'abri des coups de vent.

Cette année, tous les nids de pies — paraît-il — ont été, à quelques exceptions près, prudemment construits à l'endroit protecteur où ils n'ont rien à redouter des orages.

Cyclone à Constantinople

De mémoire d'homme, Constantinople n'a pas subi un cyclone comme celui qui a duré deux jours, dimanche et lundi. C'est principalement autour du Palais de Tcheragan qu'il a exercé ses ravages, brisant tous les vitres du Palais, soulevant la toiture, abattant les arbres, endommageant environ deux cents maisons à proximité du Palais ; une d'elle croula, tuant dans sa chute un pacha et sa famille et faisant des blessés.

Lundi la trombe accompagnée de grêlons de la grosseur d'un œuf de pigeon, a fait des ravages considérables.

Pendant cette tourmente une moitié d'un minaret de Sainte-Sophie est tombée. On calcule qu'environ 400 personnes ont été tuées ou blessées.

AVIS

L'Union syndicale des Comptables et Employés de commerce de St-Quentin accepterait avec reconnaissance les livres, les brochures, les revues, les jonrnaux et tous les ouvrages traitant les questions pouvant être utiles à la corporation.

S'adresser, 73, rue Saint-Martin.

STATISTIQUE SANITAIRE

du mois de Mai 1905

Population : 47 851 habitants.
Ce chiffre comprend la garnison qui est de 1.451 hommes.

Mariages. 32
Divorces. 4

Naissances d'enfants vivants : 94.
Décès (morts-nés non comptés) : 80.
Morts-nés : 17.
Naissances par état-civil. — Légitimes : 68. — Illégitimes : 26.
Morts-nés par état-civil.— Légitimes : 11 Illégitimes : 6.
Enfants mis en nourrice. — Nés dans la commune, placés hors de la commune, 3 ; placés dans la commune, 9 ; nés hors de la commune et placés dans la commune, 2.

Décès survenus sur le territoire de la Commune pendant le mois de Mai 1905 :

Fièvre typhoïde (typhus addominal)	1
Diphtérie et croup	2
Tuberculose des poumons	12
Tuberculose des méninges	2
Autres tuberculoses	»
Cancers et autres tumeurs malignes	9
Méningite simple	3
Congestion, hémorrhagie et ramollissement du cerveau	5
Maladies organiques du cœur	4
Bronchite aiguë	1
Bronchite chronique	1
Pneumonie	6
Affections de l'estomac (cancer exc.)	2
Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	3
Hernies, obstructions intestinales	1
Néphrite et maladie de Bright	1
Débilité congénitale et vice de conformation	9
Débilité sénile	6
Morts violentes (suicide excepté)	7
Suicides	2
Autres maladies	3
Total des décès	80

dont 15 de moins d'un an ; 13 de 1 à 19 ans ; 11 de 20 à 39 ans ; 13 de 40 à 59 ans ; 28 de 60 ans et au-delà.

Saint-Quentin, le 1er juin 1905.
Vu et certifié exacte :
Le Maire, Dr CAULIER.

ÉTAT-CIVIL DE SAINT-QUENTIN

Du 8 au 14 juin 1905

NAISSANCES : GARÇONS, 8. — FILLES, 7

Publications :

Edmond Lenec, employé à St-Quentin, époux divorcé de Estelle Caffiaux et Ambroisine-Marie Meunier, brodeuse à Fresnoy-le-Grand.

Hippolyte-Joseph-Adonis Allizart, garçon de magasin à Saint-Quentin, veuf en premières noces de Louise Dhuyége et en secondes noces de Blanche-Zulma Venet et Maria-Rosa-Augusta Duflos, sans profession à St-Quentin, épouse divorcée de Josué Leroy.

Charles-Pierre Andral, modeleur-mécanicien à St-Quentin et Suzanne Richet, dévideuse à St-Quentin.

Achille-Aristide Bayard, comptable à Avesnes, veuf de Berthe Julienne Leclerc, et Marie-Gabrielle Villette, sans profession à St-Quentin.

Félix Bridel, mouleur à Saint-Quentin et Marie Blondel, brodeuse à St-Quentin.

Julien-Joseph Coupez, laceur à Saint-Quentin et Alice Cocu, raccommodeuse à St-Quentin.

Emile-Alfred Dehelly, soldat au 45e d'infanterie à Laon et Léona Delval, brodeuse à St-Quentin.

Joseph Dumont, peintre en bâtiments à St-Quentin et Juliette Delval, déchiqueteuse à St-Quentin.

Léon Manet, tisseur à St-Quentin et Sidonie-Jeanne Lussiez, ourdisseuse à St-Quentin.

Albert-Jules Pommery, coiffeur à Saint-Quentin et Rose Bocheux, couturière à St-Quentin.

Alfred Venet, brodeur à St-Quentin et Julia-Louise Delval, brodeuse à Saint-Quentin.

Mariages :

10 — Florent Dumur, ponceur et Jeanne Damaye, déchiqueteuse.

Henri Duvois, employé et Jeanne-Adèle Gondelle, repasseuse.

Achille Dénisse, tisseur et Berthe Héloire, tisseuse.

Emile-Jean-Baptiste Devillers, tulliste et Lucienne Méresse, giletière.

Clovis-Léonard-Victor Mélotte, marchand de café et Marie Moreau, tisseuse.

André-Victor Pétré, surveillant de râperie et Louise Dubois, couturière.

Désiré-Reneld Gressier, employé d'octroi et Julienne Brunois, confectionneuse.

Léon-Moïse Pannier, garçon boulanger et Estelle Brunois, confectionneuse.

Charles Lalain, garçon brasseur et Laure Boulanger, sans profession.